

Envoi : 05/12/2016

Réception par le Préfet : 05/12/2016

Publication : 09/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2016-5-1-1

Séance du vendredi 2 décembre 2016

DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. BECHT.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 3212-1, L 3311-1, L 3312-1, L 3312-2 et L 3312-3 du C.G.C.T. relatifs au budget du Département,
- VU la délibération n° CG-2016-2-1-4 du 18 mars 2016 relative au projet de budget primitif 2016,
- VU la délibération n° CG-2016-3-1-5 du 24 juin 2016 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016,
- VU la délibération n° CD-2016-4-1-2 du 14 octobre 2016 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ☞ d'approuver les virements budgétaires effectués dans le cadre de la DM3 2016 pour le budget principal,
- ☞ d'arrêter le volume des autorisations de programmes pour un montant total de 5 625 800 € pour le budget principal, telles que détaillées dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- ☞ d'arrêter le volume budgétaire de la DM3 à 3 451,20 € pour la régie départementale de production d'énergie électrique, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la régie départementale à 1 550 854,92 €,
- ☞ procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°2 jointe à la présente délibération.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté

1 abstention : Mme Marie-France VALLAT